



ORPHEON ET CHORALE DE GENAY

L. CARPIN

L'an mil' huit cent quatre vingt, la société choraie défunte, dite autrefois « Orphéon de Genay » et qui avait « jeté un si grand éclat de 1861 à 1869 » ;...

- 20 juillet 1862 : concours musical de Saint-Etienne « mention très honorable à l'Orphéon de Genay » ;
 - année 1863 : concours de l'Orphéon de Neuville-s/Saône ;
 - 22 mai 1864 : concours musical de Lyon « 2^e prix catégorie Orphéon, 3^e division, 1^{re} section » ;
 - 7 août 1864 : festival de Trévoux ;
 - 4 août 1865 : festival de Villefranche ;
- ... s'est reformée sous le titre de Chorale de Genay.

Elle se composait :

- *D'un conseil d'administration* (sous la présidence de M. Bonnat, comportant un vice-président, un secrétaire, un sous-secrétaire, un trésorier et trois conseillers).
- *De membres participants*. Au nombre de ses membres figuraient : MM. Audet C., Bret Pierre, Convers Victor, Gacon, Genetay J.-B., Givre, Josserand Claude, Josserand..., Paqui Louis, Passot J., Penet, Ravitat, Saillard J.-C. fils, Saillard J.-F., Sonnery Joseph, Tousseux.

L'étude musicale, solfège et chant, l'exécution de « morceaux soit religieux, soit profanes », tel était le but de la Chorale de Genay.

La caisse était alimentée par des cotisations mensuelles à raison de un franc par chacun des membres et, de plus, « engraisée » par de multiples amendes, que le trésorier avait charge de faire rentrer, pour divers manquements au règlement.

Les réunions étaient fixées, en hiver à 20 heures et en été 21 heures ; un quart d'heure après, la répétition commençait et tout sociétaire qui arrivait « passée la demie » payait une amende de 15 centimes.

Ces répétitions étaient très « ordinaires ».

Il est bien entendu que ces amendes n'étaient pas perçues en cas de maladies ou d'absence forcée telle que « travail hors de la commune ».

Chaque semaine, il y avait trois jours d'exercices. Pour les morceaux à quatre parties, les premiers ténors et les seconds venaient le mardi, les barytons ainsi que les basses le jeudi, le samedi était jour de répétition générale.

Celui qui, par malheur, oubliait son cahier de musique, sur le coin du buffet ou dans son secrétaire, lors des grandes répétitions ou des jours de fêtes, se faisait un plaisir... hum ! hum !... de verser au trésorier l'obole en tel cas prévue, à savoir 15 centimes si ce jour se trouve être un samedi, ou alors 25 centimes dans le cas d'un dimanche.

Il était « absolument interdit de fumer avant et pendant les répétitions » ; amende encourue : 25 centimes.

La cavalcade de l'année 1886, sur le plan communal, semble devoir être retenue comme l'une des principales

Par contre, les jours où l'on chantait à l'église, il devait payer « 0,50 franc s'il arrivait un quart d'heure après le commencement de la répétition qui précédait la messe ou les vêpres, et un franc s'il n'était pas à l'exécution solennelle ».



(1) Organisation digne de notre comité des Fêtes.

Médaille commémorative du concours musical de Lyon du 22 mai 1864, par Ludovic Penin, ciseleur et médailleur lyonnais, décernée à l'Orphéon de Genay, 3^e division, 1^{re} section, comme 2^e prix.

manifestations organisées par cette société (1).

Elle nécessita la participation de 180 figurants.

Dès le 8 mars, on se précipita à Lyon, au 1 de la rue du Théâtre, chez la veuve Blod, louer 87 costumes, il en coûta 400 francs et ce même jour on passa chez l'imprimeur Jacquet qui tenait son atelier 18, rue de la Ferrandière, prendre livraison des affiches et d'un certain nombre de feuilles sur lesquelles avaient été imprimés (imprimerie mécanique et à vapeur) les sonnets et complaints de la fête.

La cavalcade eut lieu le samedi 15 ou le dimanche 16 mars.

Un groupe de neuf cavaliers chamarrés, commandés par M. Moral en ouvrait le cortège, suivis de près par quatre « sapeurs ».

M. Joseph Passot, commissaire, venait ensuite, devant lui-même de quelques mètres la longue file des treize chars, bigarrés, bariolés, enrubannés, rivalisant de décors, qui furent présentés, au son de joyeuses harmonies, aux habitants de Genay et des communes voisines, spectateurs ébahis, venus partager cette liesse populaire.

Dans l'ordre arrivaient : « le char de la Justice » : avec la participation d'un groupe de neuf chanteurs ; « les Anes » : nous ne possédons malheureusement que de très vagues renseignements sur ce char. Toutefois, nous savons que M. F. Premilleux y tenait le rôle d'un certain « Noé du Croûton » et M. J.-P. Mazanon celui d'une certaine « Cunégonde de Tapan » ; « le Char de la Musique » : avec la participation de 12 musiciens de Fleurieu-sur-Saône ; « le char des Joueurs », « le char de la Chasse », « le char de l'Industrie », « le char de l'Agriculture », « le char de la République », « le char des Enfants », « le char de Saint Honoré » avec M. Boeuf Benoît dans le rôle du mitron, « le char de la Laiterie », « le char de Bacchus », « le char du Trésor ».

De part et d'autre, et tout au long de ce cortège, dix quêteurs récupéraient les dons de la foule.